OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SENAT.

Vendredi, 8 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présent—L'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur, Président du Sénat.

MM. Beebe, Bouligny, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Phillips, Pock, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill.

M. Clark obtient un congé pour M. Adams, qui est d'un comité.

AVIS.

M. Ricker donne avis qu'il présentera un bill intitulé:

"Acte pour établir un hôpital de charité dans la ville de Lafayette ou dans son voisinage."

M. Waddill donne avis qu'il présentera un bill intitulé:

"Acte pour établir un échange entre les juges du 9ème et 13ème districts judiciaires.

M. Tatman donne avis qu'il présentera les bills intitulés:

"Acte pour créer la paroisse de Chicot, en prenant certaines parties des paroisses de St-Landry et d'Avoyelles," et "Acte pour venir au secours de Charles Jamont et de Joseph Janson, vétérans de 1814 et 1815."

M. Ray donne avis qu'il présentera les bills suivants, savoir:

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Darbonne."

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Cornu."

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bartholomew, à partir de la ligne des Arkansas."

"Acte pour améliorer la navigation de la Rivière aux Bœufs," et "Acte pour faire une allocation de ——— piastres pour la construction des ponts sur le chemin de Monroe sur la Rivière Ouachita au fleuve Mississipi."

M. Dufour présente une pétition de Madame M. A. Parent, demandant qu'il lui soit permis de se servir de la maison d'Etat à la Nouvelle-Orléans, pour un séminaire de jeunes demoiselles, pendant le temps et avec les restrictions que la Législature jugera nécessaire. La dite pétition est référée au comité d'éducation publique.

M. Phillips présente la résolution suivante, qui est adoptée:

"Résolu qu'il soit nommé un comité permanent de trois membres sur les affaires paroissiales.

Le Président nomme MM. Phillips, Tatman et Cade du dit comité.

M. Gardère du comité des enrôlemens, rapporte que "l'Acte en faveur de A. I. Isaacks,"

"L'Acte pour venir au secours de Clement Ennet, vétéran de 1814 et 1815," et la "Résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics additionnels dans et pour la paroisse de Natchitoches, dont un tiendra son bureau dans le district de Conshatta," ont été enrôlés correctement, et le Secrétaire-Adjoint est requis d'y demander la signature de l'Orateur de la Chambre.

Il demande le concours de la Chambre à

"L'Acte pour améliorer la navigation du bayou Vermillion."

M. Ray présente la résolution suivante, qui est lue et elle est adoptée:

"Résolu que le comité des améliorations intérieures soit requis de rapporter un bill pour faire ouvrir un chemin à travers les terres basses du Mississipi sur la route de Monroe, sur la Rivière Ouachita au fleuve Mississipi.

M. Layet, Greffier de la Chambre, vient informer le Sénat du concours de la Chambre à "l'Acte pour créer un juge de paix additionnel pour la paroisse de Washington."

Il demande aussi le concours du Sénat à "l'Acte pour amender l'acte pour établir la rétribution pour l'arrestation des esclaves marrons.

Le Greffier de la Chambre informe le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé les bills enrôlés du Sénat intitulés:

"Acte pour venir au secours de la veuve Pierre David de la Pointe Coupée."

"Acte relatif à la Banque de la Louisiane," et

"Acte pour changer l'époque des séances de la Cour dans le 12ème district judiciaire."

Le Président signe les dits bills, et M. Van Wickle les soumet au Gouverneur pour qu'il les approuve et les signe.

M. Clark présente la résolution suivante, qui est lue et elle est adoptée:

"Résolu que le rapport officiel des débats du Sénat soit imprimé avec le journal et qu'il soit fourni un exemplaire du journal et des débats au Bureau du Greffier de la Cour de District dans chacune des paroisses de l'Etat."

Sur la motion de M. Drew, cette résolution est amendée en y ajoutant les mots: "Un exemplaire à chaque juge de paix."

Sur la motion de M. Cole, la dite résolution est encore amendée, en ajoutant après l'amendement de M. Drew, les mots: "Et un exemplaire à chaque Président de Juri de Police."

Sur motion, la dite résolution est adoptée, ainsi qu'amendée.

M. Phillips présente un mémoire des citoyens des paroisses de Sabine et de De Soto, demandant qu'il soit défendu de détailler des liqueurs fortes dans de certaines limites, lequel est référé au comité des affaires paroissiales.

M. Butler du comité spécial auquel a été référée la pétition des habitans de la paroisse des Natchitoches, demandant qu'il soit créé une paroisse nouvelle, rapporte un bill intitulé: "Acte pour créer la paroisse de Daydemona," qui subit sa première lecture.

M. Clark présente une pétition des habitans de la paroisse d'Ouest Bâton Rouge et du Bayou Grosse-Tête, dans la paroisse d'Iberville, demandant qu'une partie des ouvriers de l'Etat soit requise de compléter certains travaux, laquelle est référée au comité des améliorations intérieures.

M. Bryce du comité judiciaire auquel a été référé "l'Acte pour rendre les juges de paix, notaires publics ex-officio, excepté dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson," fait un rapport contre le dit bill, et sur sa propre motion, le comité est déchargé de toute considération ultérieure du dit sujet.

Au nom du même comité, auquel a été référé "l'Acte pour autoriser la comparution forcée des témoins dans les Cours Criminelles," M. Bryce fait un rapport au dit bill, qu'on ordonne de faire imprimer.

Au nom du comité judiciaire auquel a été référée la pétition des membres du barreau dans le 14me district judiciaire, demandant que la session de septembre de la Cour Suprême, qui se tenait dans la ville de St-Martinville au lieu de la ville d'Opelousas, il présente un bill intitulé:

"Acte pour changer les sessions de la Cour Suprême de la ville d'Opelousas dans la paroisse de Saint-Landry, à la ville de St Martinville dans la paroisse de St-Martin," accompagné du rapport suivant:

Le dit bill n'est rapporté que dans le but de faire discuter d'une manière convenable, en plein Sénat, ledit bill.

Sur motion, on ordonne l'impression dudit bill.

M. Drew obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, un bill intitulé:

"Acte pour amender un acte relatif au jugement des esclaves," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ledit bill subit sa seconde lecture, et il est référé au comité judiciaire.

M. Cole présente la résolution suivante, qui est lue et elle est adoptée:

"Il est résolu, que l'imprimeur de l'Etat est requis d'imprimer dans la gazette officielle de l'Etat et dans la langue anglaise, le rapport de l'ingénieur d'Etat pour l'année 1850 et de fournir au Sénat 500 exemplaires pour l'usage de ses membres."

M. Beebe présente un mémoire des capitaines de navires, demandant le rappel de la loi qui impose une taxe de cinq piastres sur les navires arrivant par mer au port de la Nouvelle-Orléans, lequel, sur motion, est référé au comité de commerce, d'agriculture et des manufactures.

M. Layet greffier de la Chambre informe le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé les bills et les résolutions enrôlés du Sénat, intitulés:

"Acte en faveur de A. J. Isaacks."

"Acte pour venir au secours de Clement Ennet, vétéran de 1814—15."

Et la "Résolution autorisant le gouverneur à nommer trois notaires publics additionnels, dans et pour la paroisse de Natchitoches, dont un tiendra son bureau dans le district de Conshatta."

Le Président signe ces bills et résolutions, et M. Van Wickle les soumet au Gouverneur, pour qu'il les approuve et les signe.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivants subissent leur première lecture, savoir:

"Acte pour permettre à Françoise Townsend, f. c. l. et ses enfans mineurs, de résider dans cet Etat."

"Acte pour autoriser Samuel Colbin à adopter David Donnelly."

"Acte pour perpétuer les preuves, en décrétant que les journaux publics soient mis en liasse dans les bureaux de greffier des Cours de District, excepté pour la paroisse d'Orléans."

"Acte pour diviser le septième et le neuvième district du juri de police de la paroisse de Concordia."

"Acte pour venir au secours de Talbot A. Routh."

"Acte pour venir au secours de Charles G. Brown."

"Acte pour incorporer la ville de Trinity," et "Acte relatif à la corporation, la police et le gouvernement de la ville de Shreveport."

On lit une première fois les bills et résolutions qui suivent, sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur 2de et 3me lecture et passent, savoir:

"Acte pour payer Isaac T. Preston."

"Acte pour autoriser la ville de Lafayette à négocier un ou plusieurs emprunts dans le but d'éteindre la dette actuelle de la dite ville, et pour pourvoir aux moyens de liquider lesdits emprunts."

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire un examen correct des battures dans la rivière Ouachita et de faire connaître la dépense qui serait nécessaire pour faire ladite amélioration."

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de se rendre à la paroisse St-Bernard pour examiner le bayou Terre-aux-Bœufs."

"Acte pour changer le nom de Valery Rabalais à celui de John Valery Rabalais."

"Résolution ordonnant au secrétaire d'Etat de délivrer à l'université de la Louisiane, pour l'usage du Département de Droit, un exemplaire des livres de lois, dont il se trouve des duplicatas dans la librairie de l'Etat."

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire un examen de la passe, connue sous le nom de Mud Pass, dans la paroisse de Calcasieu."

"Acte pour exempter du juri les officiers et les membres des carabiniers de Lafayette."

"Acte ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire des levées sur le bayou Mill, dans la paroisse d'Avoyelles."

"Acte pour défrayer les frais d'inauguration du Gouverneur et Lieutenant Gouverneur."

[illegible]

Sur motion [illegible] bill subit sa seconde et troisième lecture et passe.

Sur motion, le titre suivant est adopté comme substitut au titre du dit bill, savoir:

"Acte relatif à l'élection de Juge de paix et de Connétables additionnels dans la paroisse de Caddo."

On fait la première lecture des bills suivants. Sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur seconde lecture et sont référés au comité des réclamations avec instruction de rapporter un bill général sur les pensions, savoir:

"Acte pour venir au secours de A. Miland."

"Acte pour venir au secours de Eli Chaney, Redmond Carnet et Abner Kemen, vétérans de 1814—15."

"Acte pour venir au secours de Joseph Latil, François Ducoing et Ed. Mallas, h. c. l."

"Acte pour venir au secours de Athanase Armand et Hemp Ganthier, vétérans de 1815—15" et "Acte pour venir au secours de Alexander S. Blackburn, pour des services rendus à l'Etat pendant l'invasion par les Anglais en 1814—15."

La "Résolution autorisant l'ingénieur de l'Etat à exécuter les différents travaux d'amélioration intérieure à telle époque qu'il jugera convenable aux intérêts de l'Etat." Subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution subit sa 2de lecture et elle est référée au comité des améliorations intérieures.

"Acte pour amender l'Acte intitulé: "Acte pour incorporer l'institut de la Louisiane pour l'éducation de la jeunesse, approuvé le 15 mars 1837." Subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2de lecture et il est référé au comité de l'éducation publique.

"Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Donaldsonville"—Subit sa première lecture, et, sur motion, il est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

"Acte relatif aux procédures dans les causes criminelles"—Subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa 2de lecture, il est référé au comité judiciaire.

Sur la motion de M. Ray,

"L'Acte pour incorporer la ville de Vernon, dans la paroisse de Jackson, subit sa 2de lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa troisième lecture et passe.

Sur la motion de M. Dauney,

"L'Acte pour venir au secours Jean Justin Quéré, de la paroisse d'Orléans"—Subit sa seconde lecture; on se dispense des règles, il subit sa troisième lecture et passe.

M. Gutierez, messager spécial du Gouverneur, informe le Sénat, en plusieurs fois, que le Gouverneur a signé et approuvé les actes suivants:

"Acte en faveur de A. J. Isaacks".

"Acte pour venir au secours de Clement Ennet, vétéran de 1814—15."

"Acte pour venir au secours de la veuve de Pierre David, de la Pointe-Coupée."

"Acte relatif à la Banque de la Louisiane."

"Acte pour l'époque des sessions de la Cour dans le 13me District Judiciaire" et la "Résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics additionnels dans et pour la paroisse de Natchitoches, dont un devra tenir son bureau dans le district de Conshatta."

M. Gutierez délivre aussi plusieurs messages écrits du Gouverneur.

Sur motion, le Sénat siège à huis clos.

Les portes s'ouvrent, et sur motion, le Sénat s'ajourne à lundi, à 10 heures A. M.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Vendredi, 8 février 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate la présence d'un quorum.

M. Hudspeth prête serment, et prend son siège.

Un congé est accordé à MM. Le Beau, Bienvenu, Griffin, Paxter, Landry, Winfree, Gusselin, Jackson, Monaghan, Rivers.

M. Laville, au nom du comité d'enrôlement rapporte, comme dûment enrôlés, les bills suivants, émanés du Sénat:

"Acte pour changer l'époque des sessions des cours du 13ème district judiciaire."

"Acte pour venir en aide à la veuve de Pierre David de la Pointe-Coupée."

"Acte relatif à la Banque de la Louisiane."

L'Orateur les signe, et le Greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Les membres suivants, soumettent les pétitions suivantes, qui sont référées aux divers comités qui leur sont propres:

M. Richardson — Pétition de James G. Webb et John K. Taylor en demande de secours.

M. Leroy au nom de M. Amacker—Pétition de Paul Breden en demande de secours.

M. Harry—Pétition de certains citoyens de la paroisse de St-Martin, contre la division de la dite paroisse.

M. Connelly, au nom du comité, auquel ont été référés le bill et la résolution qui suivent, les rapporte à la Chambre sans amendement:

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de se rendre au Grand River et au Bayou Pigeon dans la paroisse d'Iberville et d'y faire enlever les obstructions qui en empêchent la navigation, et

Acte pour pourvoir d'une manière plus prompte à l'achèvement du Canal de Barataria et Lafourche.

Le même membre au nom du même comité, auquel a été référé l'acte intitulé:

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, rapporte un substitut au dit bill intitulé:

Acte pour faire une allocation pour améliorer les chutes de la Rivière Rouge, près d'Alexandrie.

Le même membre au nom du même comité, présente la résolution conjointe suivante:

Résolu &c, que l'ingénieur de l'Etat soit requis d'examiner et de soumettre un rapport sur la possibilité et la nécessité de donner une issue aux eaux du Bayou Lafourche dans le voisinage de Lockport ou Fields Lake, de manière à empêcher une inondation dans la partie inférieure du dit Bayou.

Les membres suivants, suivant avis préalable, présentent les bills suivants, qui sont, sur motion et après suspension des règlements, référés aux divers comités qui leur sont propres:

M. Pugh—Acte pour abroger une partie de la section sept d'un acte intitulé: "Acte relatif aux routes et levées dans les paroisses d'Assomption et Lafourche Intérieure, approuvé le 6 mars 1841.

M. Gaudet—Acte relatif à l'impression des lois.

M. King, au nom de M. Sever—Acte pour pourvoir au mode de donner avis aux parties ou intervenants, dans le cas où les bateaux-à-vapeur ou autres bâtiments sont arrêtés, saisis provisoirement ou séquestrés.

M. Scarborough—Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Ouachita.

M. Leroy, de la part de M. Preston—Acte pour pouvoir à certaines modifications à la charte de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

Les membres suivants donnent avis qu'ils présenteront les bills suivants:

M. Harry—Acte pour augmenter les salaires des jurés dans la paroisse St-Martin.

M. Morrow—Acte pour incorporer la ville de Minden dans la paroisse de Claiborne.

M. Haynes—Acte en faveur de l'artillerie légère, une compagnie de volontaires de la paroisse d'Est-Feliciana.

Acte en faveur de la cavalerie d'Est-Feliciana, une compagnie de volontaires de la dite paroisse.

M. Livingston—Acte pour venir en aide à Oliver P. Carr, de la paroisse de Morehouse.

Acte pour faire une allocation pour aider à la construction d'une académie de demoiselles dans la ville de Bastrop, paroisse de Morehouse.

M. Elam—Acte pour amender l'article 1096 du Code de Procédure.

Acte pour pourvoir à l'élection d'un juge de paix additionnel dans le 7ème district de Juri de Police, paroisse de Sabine.

M. Wilder—Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer l'association charitable des pompiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Harrang—Acte pour demander le privilège de creuser un canal à partir du Bayou Lafourche jusqu'au Grand Lac Washa ou Barataria.

M. Gaudet—Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District du 4ème District Judiciaire.

M. St-Colomb Davis, Secrétaire-Adjoint du Sénat, vient demander le concours de la Chambre à l'acte pour améliorer le Bayou Vermillion, et demander la signature de l'Orateur à l'acte pour venir en aide à Clement Ernest, l'acte pour venir en aide à A. J. Isaacks et à la résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics dans et pour la paroisse des Natchitoches.

Sur motion de M. Moïse, l'acte pour autoriser la liquidation de la Banque des Artisans et Négocians de la Nouvelle-Orléans, ainsi que le substitut sont mis à l'ordre du jour pour mercredi le 13 du courant, et l'impression en est ordonnée, ainsi que le rapport fait par le comité de finance le 15 février relativement à la banque de Cité, lequel rapport, constitue une partie de celui du comité de finance sur ce bill.

M. Laville, au nom du comité d'enrôlement, rapporte comme correctement enrôlés les bills et la résolution qui suivent émanés du Sénat:

"Acte en faveur de Clément Ernest, vétéran de 1814 et 15."

"Acte pour venir en aide à A. J. Isaack."

"Résolution pour autoriser le Gouverneur à nommer trois notaires additionnels dans et pour la paroisse de Natchitoches."

L'Orateur les signe et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

MESSAGES DU SENAT.

La Chambre passe à la seconde lecture de la Résolution émanée du Sénat, nommant un comité conjoint pour examiner et soumettre un rapport sur l'état de l'asyle des fous à Johnson.

Sur motion, le blanc dans ladite résolution est rempli par le chiffre 5.

Sur motion et après dispense des règles, la résolution est adoptée.

L'Orateur nomme de ce comité, MM. Richardson, Marks, Carruth, Lewis, Lumsden.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre à ladite résolution.

Troisième lecture.

La Chambre passe à la 3me lecture de l'acte intitulé: "Acte pour venir en aide à Auguste Thierry et Jeanne Cler, son épouse, résidente de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, ce bill passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite de l'acte intitulé: "Acte pour aider à la construction d'un institut pour les ouvriers dans la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du dit acte.

M. Stark est appelé au fauteuil.

Après un moment, le comité se lève, et le Président, M. Stark, rapporte le dit acte à la Chambre avec des amendements.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de et sa 3me lecture et passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Deuxième lecture.

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat [illegible]

[illegible]

M. King obtient la permission de présenter la résolution suivante:

Résolu, &c., que cette partie du rapport de l'ingénieur de l'Etat qui a rapport au chemin public entre Morganza sur le Mississipi et les Opelousas, soit référé au comité des améliorations intérieures, avec instructions de soumettre un bill résumant les vues dudit ingénieur, ou tel autre bill que le comité jugera convenable et nécessaire.

Sur motion la dite résolution est adoptée.

Sur la motion d'ajourner jusqu'à lundi prochain à 10 heures du matin, MM. Elam et Abney demandent l'appel nominal, et il paraît que:

MM. Anderson, Blake, Calvert, Caldwell, Fleming, Foster, Gaudet, Gardiner, Harrang, Hudspeth, Harry, Jamison, King, Larue, Leroy, Landry, Marcey, Moïse, Marks, Parker, Pugh, Ronquillo, Richardson, Shannon, Saunders, Tête, Watson, Wilson et Wilder ont voté dans l'affirmative—29 voix, et

MM. Abney, Arceneaux, Auch, Bettie, Bosley, Bailey, Carruth, Elam, George, Herron, Haynes, Hunt, Hasper, Jackson, Laville, Lewis, Livingston, Morrow, McCranie, McMichael, Ramage, Richie, Sargent, Watts et Walker ont voté dans la négative—26 voix.

En conséquence, la motion prévaut, et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à dix heures du matin.

RÉOUVERTURE DU MAGASIN B. DURAND, Rue Royale, No. 187.

M. B. DURAND annonce à ses pratiques, qu'il vient de r'ouvrir son magasin de la rue Royale; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il a en main et qu'il vendra comme par le passé à des prix très modiques. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix très modérés. Les articles suivants, comprennent une partie de son assortiment d'articles français:

Chapeaux pour dames, rubans;
Do pour enfant, mantelets, manteaux;
Soieries pour robes et chapeau;
Tarlatane pour robes, robes brodées;
Coiffures en fruit, perles pour coiffure, fleurs;
Bracelets, broches, boucles d'oreilles;
Epingles pour la tête, gants, colliers;
Eventails pour dames, carnets pour bal;
Do pour enfans, mouchoirs brodés;
Peignes écaille et autres, glands pour éventails;
Articles pour bourses, florence;
Rubans pour ceinture, frange, passementerie;
do de velours, et galons;
Velour en pièces, jarretières;
Voiles de mariée, brodés et autres;
Robes de moire, articles pour broder;
Couronnes de mariée, crêpes lisse et autres;
Colliers blancs, dentelles, bas de soie;
Livres de messe, voilette blanche et noire;
Guimpes, cols montant et autres; pèlerines;
Mantelets blancs, nécessaires; boites à ouvrage;
Flacons fantaisie, coffrets en albâtre;
Verres de toilettes et autres, parures pour deuil;
Robes et bonnets de baptêmes;
Ombrelles et parapluies;
Fournitures pour modes. 9 fév

JOSEPH PLAGNE SAVOISY, Jardinier Décorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans ou sa pratique est dûment estimée par les personnes qui l'ont employé, lui ont jusqu'à ce jour procuré le meilleur témoignage que l'on puisse désirer.

S'adresser à la serre de M. Bach, rue Royale, près St Antoine, derrière la cathédrale.

N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes de tous genres à vendre aux prix les plus modérés. 1 janv—8m

HORTICULTURE FRANÇAISE—Grand assortiment de plantes importées directement de France, par Monsieur Bellet, Camelias, Magnolias, Rhododendrons, Azaleas, Pæonia, do Arbustes nains, Rosiers greffés et autres, des plus belles variétés, Arbres à fruits et graines de fleurs, à vendre par M BELLET, Horticulteur et fleuriste de Paris, au magasin No 116, rue Royale, entre St-Louis et Conti, où on trouvera les catalogues des articles en vente. 12 fév—1m

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Trémé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi le rez de chaussée parfaitement disposé pour une boutique de groceries ou de drogueries ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrées sur les deux rues. S'adresser à MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts. 3 fév

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situés rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Palais de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. J. KIRWIN, 233, rue Julie. 3 fév

A LOUER IMMEDIATEMENT la maison No. 76, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser [illegible] 47, rue Bienville. 1 fév

MAISON A LOUER—Une maison neuve à 2 étage située rue du Canal, entre Roman et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal. 30 jan

A LOUER—Une belle maison à deux étages, située à l'encoignure des rues St-Thomas et Suzette. S'adresser à N. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 23 fév

A LOUER.

Les trois maisons neuves à deux étages en bois, situées à l'encoignure des rues Trémé et Toulouse, qui viennent d'être terminées, seront louées avec ou sans bail, au choix du locataire.

Les maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâtisses à deux étages sur le derrière, cours pavées, hydrants, citerne, etc. Le rez de chaussée de l'encoignure est disposé pour une grocerie et le premier étage pour la résidence d'une famille.

Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à PHILIP WILLMANN, No. 296, rue Ste-Anne, encoignure Robertson. 19 nov

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à A. TRUDEAU. 12 jan

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

A LOUER—La maison encoignure Natchez et Tchoupitoulas, au-dessus du pharmacien. Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL. 29 janv

A LOUER—Le magasin No 118, rue Royale. Possession en sera donné immédiatement. L'installation du gaz, les vitrières, les étagères, etc., seront aussi loués, à la convenance du preneur. S'adresser à N. DUDOUYT, No 13, rue Toulouse. 7 fév

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février. H A NORCROSS & CO, En liquidation. 31 jv

PIANOS.

W. Hartkopf et Fehrenbach ont l'honneur d'informer leurs nombreux clients et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin de la rue St-Pierre au No 172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Ils viennent de déballer et offrent à vendre un très grand assortiment de pianos à queue, pianos obliques et pianinos des maisons de Pleyel et Cie.

A vendre plusieurs pianos de seconde main, encore en parfait état, au plus bas prix.

Echange, location, réparation et accords de pianos.

W. HARTKOPF et FEHRENBACH, 172, Rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 7 fév—30f

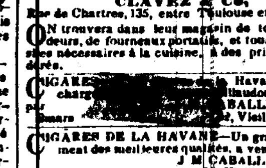

Fabricant de Fourneaux Economiques. CLAVEZ & Co, Rue de Chartres, 135, entre Toulouse et St-Louis.

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 aout

CIGARES [illegible] Havane, en débarquement [illegible], à vendre par J M CABALLERO, 38, Vieille-Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures qualités, à vendre par J M CABALLERO, 38, Vieille-Levée.

PRUNES SECHES—20 caisses boites de fantaisie 10; 20 do en bocaux do 1, à vendre par O. VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 4 mars

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—176 caisses en déchargement des navires Trenton et Sherwood, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue Douane. 5 fév

EAU DE VIE.—50 demi barils eau de vie Espagnole 27 degrés. 25 1/2 do do do do de 26 do en dépôt, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 5 fév

A VENDRE en débarquement du navire Della Chapin, venant de Bordeaux. 20 barriques vin rouge St-Estèphe; 34 caisses do St-Julien; 10 quarts pipes cognac Gloria. N. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 1er fév

FRUITS AU JUS—25 caisses assortis, en déchargement du navire Della Chapin, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 1 mars

FEUILLES DE TABAC DE CUBA—30 balles venant d'arriver et à vendre par MITCHELL & MAZENDORFF, 26 rue Poydras. 1 mars

CAFE DE CUBA—400 sacs venant d'arriver, à vendre par MITCHEL & MASENDORFF, 26 rue Poydras. 1 mars

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs café, à vendre par MITCHEL & MASENDORFF, 26 rue Poydras. 1 mars

CAFE DE RIO—500 sacs café, à vendre par MITCHEL & MASENDORFF, 26 rue Poydras. 1 mars

$10 de Récompense.

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces [illegible]. SIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera [illegible].

[illegible]

WHITE-HALL, No. 24, RUE ST-LOUIS, SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement [illegible] dans les limites de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendantes à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huîtres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la bar seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus stricte décorum et nous tacherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des artistes du premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.

Nous n'emploierons que des garçons de salle polis et prévenants. Un cuisinier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si son concours nous est acquis, nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au luxe au bien-être et à l'élégance dont nous nous proposons d'entourer les personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites.

24 nov. S. VIOSCA & Co.

Mme. MAUGEY, Accoucheuse de Paris et de la N.-Orleans, Encoignure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à rouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 10 oct

TEXAS. Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichneten unter einem Contract zwischen ihm und der Republick Texas, in Texas eingefuehrt wurden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemaessheit eines Actes der Legislatur vom —— Januar d. J. jede Familie und jeder unverheirathete Mann zu Patenten fuer die Quantitaet Land berechtigt sind, die ihnen in Europa zu diesem Ende zugesichert und ueberliefert Vertrage bestimmt wurde.

Um das Nachere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county. H. CASTRO. 13fev—3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.

LES émigrants conduits au Texas par le soussigné d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature, sous date du mois de janvier 1850, chaque famille ou chaque personne ont droit à la patente pour la quantité de terres stipulée dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

Les lettres devront être affranchies. 14 fév—3m. H. CASTRO.

Magasin d'Habillements gros et en détail. THOMAS C. PAYAN & Co, No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture de Crane, Payan & Co, No 133, rue Market Newark, New Jersey,

ONT constamment en mains un grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises ont toujours satisfait les acheteurs. 20 dec—V&C

Marchandises de Printemps.

RECU par les navires Statesman, Orlando et Humboldt, du Havre, 10 balles organdis, grande nouveauté, 1 caisse [illegible]

FRED BONIS, Rue Conti, No 68, en face de la Banque de la Louisiane. 7 fév

California Planing & Saw Mill, Rue de la Levée, No 165; entre les rues du Congrès et de l'Indépendance.

CET établissement a toujours un grand assortiment de planches de pin et de cyprès très secs. Bois de charpente de toutes dimensions et des meilleures qualités.

Planches rabotées sur commande.

[illegible]

Cet établissement situé sur le fleuve, ayant le privilège du wharf, offre un grand avantage et une grande économie de charrois aux navires qui voudraient prendre un chargement de bois de charpente.

Bois de Stave à bon marché.

S'adresser dans la Troisième Municipalité [illegible]

Les ordres laissés chez Lizdo, pharmacien, rue Condé, 27, entre Ste-Anne et Dumaine, seront promptement exécutés. 7 sept—6m

FAYETTE FOUNDRY. DAVID GRIFFEY, Propriétaire, CINCINNATI (OHIO.)

LE soussigné nommé agent de cette fonderie, est prêt à contracter pour Machines à vapeur, Moulins à sucre, Moulins à scie, Machines à dessécher, Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qu'il peut garantir tant pour la qualité de l'ouvrage que celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction.

S'adresser à WM TIFT, au Verandah, ou à AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti. 25 dec—3m

COGNAC—15/2 37/4 J Eraud, 10/2 40/4 A L Bivville, 5/4 10/4 J Camuy & fils; 103/2 163/4 Alex de Montezun, fine champagne 1840; 40/2 73/4 A de Mondore 1840; 83/4 John Durand & Co, LaRochelle; 10/4 J Durand, fine champagne 1844; 10/4 do do 1845; 10/4 do do 1846; 10/4 do Cognac 1844; 10/4 do do 1847; 10/4 do do 1840; 15/4 do 1840; 13/4 Jean Louis superior old Cognac 1811, 2 pipes genièvre (anchor brand); 9/4 Otard, Dupuis & Co, 1846 et 1848; Dans le magasin de la Douane, et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée. 4 mars

VINS—175 barriques St-Emilion; 60 do Montferrand; 40 barriques St-Julien Médoc; 40 do Margaux Médoc; 30 do Haut Talence. Nouvellement arrivés de Bordeaux et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée. 4 mars

VINS EN CAISSES—500 caisses St-Julien, 200 Haut Talence, 1844, 1846, 310 St-Emilion 1844, 1846, 150 Branne Mouton, Leoville, etc. 800 paniers champagne grandes et petites bouteilles et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée. 4 mars

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, nouvellement reçus et à vendre par THS BLOIS, 91 rue des Magasins. 4 mars

CIMENT—530 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & PORTIER, 91 rue des Magasins. 4 mars

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre calciné, en déchargement, et à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins. 4 mars

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises, Pittsburg et Pensacole, à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins. 4 mars

MARBRE—9 blocs de marbre brut, maintenant vis à vis le marché à la viande. 7 cheminées en marbre en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front. 4 mars

INDIGO de Guatemala en surons et de Manille en caisses, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front. 4 mars

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Imperiales, Millar et toutes les autres qualités, d'importation directe, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue Front. 4 mars

VIN ROUGE—300 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée. 4 mars

VINS en caisses—150 caisses vin du Chateau Laffitte et Margaux, 100 du Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 540 caisses vin ordinaire, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée. 4 mars

VINS FINS en barriques—3 barrique vin St Julien 1841, 10 do St Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée. 4 mars

HUILE d'olives—300 paniers en grandes et 1/2 bouteilles, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 4 mars

VIN ROUGE pour famille—34 barriques, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 4 mars

RHUM de la Jamaique—1 pinson, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 4 mars

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée. 4 mars

VIN de Porto—60 barils, marque F Durand, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée. 4 mars

CAFE de la Havane—300 sacs vert, en débarquement du brick Susan Soulé, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24, Vieille Levée. 4 mars

SUCRE de la Havane—163 caisses jaune et blanc, en débarquement du brick Susan Soulé, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 rue de la Vieille Levée. 4 mars

CAFE—2000 sacs café vert, première qualité, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, rue de la Vieille Levée. 4 mars

SUCRE—211 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, rue de la Vieille-Levée. 4 mars

MIEL—63 barils miel blanc, en déchargement du brick Matamoros, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, rue de la Vieille Levée. 4 mars

FRUITS à l'eau-de-vie,—Prunes, abricots, poires, [illegible] à vendre par [illegible], Vieille Levée.

BUREAU DU [illegible]

Bâton-Rouge, 5 février 1850.

ATTENDU que Daniel D. Dewees, [illegible] collecteur de la taxe d'Etat pour la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi à l'effet d'obtenir la cancellation des bons et hypothèques ci-dessous décrits, savoir:

1o—Un bon de $11,000 souscrit par lui le 20 février 1846, en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1845, pour la paroisse Jefferson, conjointement avec Elisha Crocker et Harlow Lamb comme sécurités.

2o—Un bon de $13,000 souscrit par lui le 14 juin 1847, en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1846, pour la paroisse Jefferson, conjointement avec [illegible] Joseph Raw, comme sécurités.

3o—Une hypothèque de $11,433-47 fournie par lui en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1846, pour la paroisse Jefferson, sur des biens immeubles sis dans la même paroisse, d'après acte passé pardevant Daniel Clark, Jne, recorder de ladite paroisse, le 14 juin 1847

4o—Une hypothèque de $13,323-30, fournie par lui en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1848, pour la paroisse Jefferson, sur des biens immeubles sis dans la même paroisse, d'après acte passé pardevant Daniel Clark, Jne, recorder de ladite paroisse, le 18 janvier 1849.

5o—Un bon de $25,000 souscrit par lui le 18 janvier 1848, en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1847, pour la paroisse Jefferson, conjointement avec Elisha Crocker, Harlow Lamb et Joseph Raw, comme sécurités.

6o—Un bon de $17,700 souscrit par lui le 24 janvier 1849, en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1848, pour la paroisse Jefferson, conjointement avec Elisha Crocker et Harlow Lamb, comme sécurités.

7o—Une hypothèque de $15,000, fournie par lui en qualité de collecteur des taxes d'Etat durant l'année 1848, pour la paroisse Jefferson, sur des biens immeubles sis dans la même paroisse, d'après acte passé pardevant Daniel Clark, Jne, recorder de ladite paroisse, le 24 janvier 1849.

8o—Un bon de $6,000, souscrit par lui le 9 février 1846, en qualité de shérif de la paroisse Jefferson, conjointement avec Elisha Crocker et Harlow Lamb, comme sécurités.

9o—Un bon de $6,000, souscrit par lui le 25 novembre 1846, en qualité de shérif de la paroisse Jefferson, conjointement avec Elisha Crocker et Harlow Lamb, comme sécurités.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat et sous les 90 jours qui suivront la dernière insertion de la présente notice, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit Daniel D. Dewees.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Bâton-Rouge, ce 5ème jour de février de l'année 1850, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante-quatorzième.

JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 13 fév—30f

J. N. MICULFI & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS De Cigares de la Havane Café et Sucre, No 17, rue Commune.

CHS. A. BARRIERE, Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines, No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS, Importeurs directs de marchandises françaises. 23 juin

H. TATOUT & CO., Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays. Ancienne maison TATOUT FRERES, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 6 oct

G. W. DUNBAR, MAGASIN DE CHAUSSURES, EN GROS, No. 30, Rue de la Douane. Nouvelle-Orléans.

PAUL JUGE FILS. C. FABRY. PAUL JUGE Fils & Co, Importeurs de Vins, Eaux de vie, Huile d'olive, &c, Et Marchands Commissionnaires, 27, rue St Louis. 21 fév

G. W. DUNBAR, MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS, NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE ORLEANS. Les marchands et les [illegible] peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct 9

LYCÉE DE LA 2ME MUNICIPALITÉ.

LE cours du lycée commencera lundi 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL de Cincinnati qui doit faire les lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ses lectures. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le lycée. [illegible]

Billets pour un cavalier et deux dames $8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance 50 c.

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.

N. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE, Comité de la bibliothèque et du Lycée. 28 déc

COGNAC—15/4 pipes J Eraud, 13/4 1/4 A de Mondore, 10/2 25/4 John Durand & Co La Rochelle, 3/2 7/4 J Durand, en débarquement du navire Henriette, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée. 11 fév

VINS—60 barriques Montferrand, 40 do Margaux Médoc, 200 caisses Margaux Médoc, en débarquement des navires Henriette et Della Chapin, de Bordeaux et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée. 11 fév

COGNAC—15/2 J Eraud, 13/2 et 12/4 A de Mondore, cognac 1840, 10/2 et 25/4 John Durand & Co. LaRochelle, 3/2 et 7/4 J Durand Cognac, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement du navire Herald de Glasgow—2 punchons vieux whiskey, qualité supérieure. DUFOUR, WILLIAMSON & Co, No 35 rue Natchez. 30 jan

A VENDRE—600 caisses vin rouge Médoc, en débarquement du navire Orlando, s'adresser à PIERRE POUTZ, 92 rue de la Douane. 8 fév

EN MAGASIN—30 1/2 pipes vieux cognac 1re preuve, marque J. Bureau, véritable cognac. 10 1/4 do do 3me preuve do do. 10 1/2 et 1/4 barriques do 1re preuve marque Cognac. 30 futailles 1/2 pipes et 1/4 de pipes 1re preuve, différentes marques bon ordinaire. N. DUDOUYT, 13 Toulouse. 13 fév

EN MAGASIN—500 caisses véritable absinthe suisse Ed. Pernaud Belle Briquette. 100 do do do Z. Lecoultre, 50 do du Kirshenwasser do do, 200 do de liqueur Savageot et Bruneton, 400 do do vin rouge de différentes marques, 150 do de blanc Haut-Sauterne, 10 do prunes à l'eau de vie. N. DUDOUYT, 13 Toulouse. 13 fév

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre. 100 caisses absinthe, marque Yersin & Lecoultre; 30 do do do Ed. Pernod; 20 do do do Aug Lenta; 3 tonneaux fromage Gruyères véritables, à vendre par N CURIEN, 32 rue Dumaine. 6 fév

Université de la Louisiane.—Département Académique. Encoignure Commune et Philippa.

Professeurs pour la session de 1849—50
Latin et grec, Geo C. Anthon A. M. principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux.

Les prix varient de $4 à $10 par mois. Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal. 29 oct—6m

Liquidation, vente au prix coûtant.

NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 50, rue du Canal, nous offrons en vente au prix coûtant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part.

Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coûtant réel, sans réserve, nos prix seront fixes et au comptant seulement.

E. VALMONT & Co, No 50 rue du Canal, près l'encoignure de l'allée de la Bourse. 5 fév

CORNICHONS DU NORD—150 caisses cornichons assortis, en jarres d'un demi gallon, quarts et pintes, de la marque bien connue E H Van Benshoten, de New-York, à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 2 fév

FER en feuilles et pour cercles en déchargement de la barque Helen de Liverpool—360 colis fer en feuilles Nos 9 à 18, 20 do do pour cercles 3/4 à 2 pouces. En magasin—500 tonneaux fer en barre plat et carré—50 tonneaux fer à bouilloire de Pennsylvania, à vendre par PREISTLEY & BEIN, 89 et 91, rue du Camp. 8 fév

MIEL—18 barriques et barils miel de la Havane, en déchargement du brick Pioule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille-Levée. 4 fév

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche d'Abeilles, de la Havane, à vendre par FDO DE FUENTES & CO., 22, Vieille Levée. 29 janv

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 11, rue Jefferson. 12 fév

HOCHKEIMER—50 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A CARRIERE, 25 Vieille Levée. 4 fév

TABAC DE LA HAVANE—Venant d'arriver par le brick Titi, de la Havane: 90 balles tabac en feuilles, à vendre par FDO DE FUENTES & CO., 22, Vieille Levée. 29 janv

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—204 caisses en déchargement des navires Anna Rich, Josephine et Cardine Read, à vendre par G. W. DUNBAR, 30 rue de la Douane. 23 fév

PIERRES A FILTRER—20 à vendre par B VALLS, 37, Commune. 22 fév

VANILLE—80 barils à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 22 fév

A. LANUSSE & Co. MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai—1m

ESSENCE DE TEREBENTHINE—10 barils en magasin et à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe. 27 fév

SANGSUES—3 caisses sangsues, en magasin et à vendre par PUIG, [illegible], 83, rue [illegible]. 23 fév

VINAIGRE DE VIN BLANC—25 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 88, rue St-Louis. 25 fév—4f

DAMEJEANNES.—1,800 damejeannes de 5 gallons, à arriver par les navires Marmion et L. Dyer, et à vendre par J F BERCIER, 54, Vieille Levée. 3 fév

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. A. LANAUZE & CO., IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE, ONT transporté leur magasin au No. 26, Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 27 déc—3m

32000 CIGARES DE LA HAVANE Marque Tres Cruces, en débarquement du brick Vice Retina, à vendre par Fco. PUIG Y PUIG, 98 rue Commune. 8 fév

EN Douane—Eau de vie fine champagne de 1/4 et 1/8 de pipes; Eau de vie de cognac en 1/2, 1/4 et 1/8 de pipes, marque M. Castillon Jne. NADAU DU TREIL, 28, rue Jefferson. 21 fév

TABAC en feuilles de la Havane—40 balles à vendre par B. VALLS.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de propriétés de grande valeur situées dans la Première Municipalité, par ordre des commissaires de la caisse d'amortissement générale.

PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau, 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le lundi 18 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'une résolution adoptée par les commissaires de la Caisse d'Amortissement Générale, en date du 22 de février 1850, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1o—TROIS LOTS DE TERRE, ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent dessus, situés et bornés par les rues Levée, Douane, Bienville et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 67 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue de la Douane, et 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 76 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Bienville.

2o—DEUX LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Gallatin, Hôpital et Quartier et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin Public, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 59 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital et 61 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue du Quartier.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 56 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

3o—TROIS LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Chemin Public, Ursulines, Gallatin et Hôpital, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 79 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne vers la rue de l'Hôpital, et 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 72 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 72 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2 et 68 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines.

4o—UN LOT de terre ensemble le magasin en briques qui s'y trouve, formant l'encoignure de la rue des Ursulines et Gallatin, en face du marché aux légumes, mesurant 28 pieds de face à la rue des Ursulines, 48 pieds de face et profondeur à la rue Gallatin, 42 pieds 11 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 29 pieds 7 pouces sur la ligne vers le chemin public.

Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, architecte.

CONDITIONS:

Un tiers comptant, un tiers à un an, un tiers à deux ans de crédit, en billets portant six pour cent d'intérêt et hypothèque jusqu'à parfait paiement, sans endossement.

Les actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire. 27 fév

Vente renvoyée du STEAMSHIP FANNY.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

LUNDI 11 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, sans réserve.

Le beau steamship FANNY, jaugeant 344 tonneaux et pouvant porter environ 500 tonneaux, mesurant 160 pieds de longueur sur le pont, 25 pieds de large et 11 pieds de cale; ayant deux machines à haute pression, cylindre de 20 pouces, 6 pieds de balancier, deux bouilloires de 52 pouces, pouvant recevoir 300 barils de charbon, [illegible] deux chaloupes en fer de France, [illegible] le tout parfaitement en état de prendre la mer. Ledit steamship peut être examiné à bord où peut se voir l'inventaire au bureau des encanteurs, No 10, Bank's Arcade.

Conditions—Moitié comptant, balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 fév

Belle propriété à Biloxi—A louer ou à vendre.

CETTE belle propriété près du phare, faisant face à la mer, connue comme la résidence d'été de feu E. W. Jourdan—Maison à deux étages, ayant des galeries, dépendances et ameublement. Arbres fruitiers, jardins, etc., et un wharf neuf de 200 pieds de long, avec chambre à bain.

A vendre à des conditions libérales ou à louer à bail [illegible]. S'adresser à J. C. DAVILLEBEUVRE, 135, rue Carondelet. 4 fév

Vin Blanc en Caisses.

100 caisses vin blanc Haut Sauterne, 50 do do Haut Barsac, 25 do do Bourdeaux Haut Sauterne. A vendre par DUBUCH FRERES, 27, St Louis, entre Royale et Bourbon. 15 fév

VIN DE MARSEILLE première qualité—150 barriques venant d'arriver et à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, St-Louis. 21 fév

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 22 fév

CIGARES—10,000 cigares Hermanas, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 22 fév

G[illegible] à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 22 fév

CACAO de Guayaquil et de Para, à vendre en magasin par B VALLS, 37 rue de la Commune.

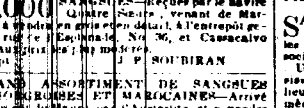

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No. 36, et Casacalvo No 2, aux prix les plus modérés. J. P. SOUBIRAN. 5 sept

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez [illegible], rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne. 3 janv—6m

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE, AVEC DESINFECTION. TRIMAILLE, Entrepreneur, OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Nota—Voir l'appareil de Fosses inodores à l'office. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'un entrepreneur qui dit opérer sans exhalaison et en moins de deux minutes (peut-être dans un puit). 14 sept

Vidanges Atmosphériques, PAR LA POMPE PNEUMATIQUE A LA VAPEUR. F. DATICHY & E. CLAUDE. 336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement sans aucune exhalaison fétide, mais encore en moins de deux minutes.

Nous prions donc MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés désinfectants. 11 sept.

JE soussigné, inventeur du Sirop connu sous le nom de "SIROP VEGETAL INDIEN DE RICHARD," déclare par les présentes, et fais savoir au public, que par acte passé le 12 février 1848, devant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, j'ai vendu, cédé et abandonné mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'une des encoignures Orléans et Dauphine, et que à partir de ce jour ledit sieur Pinac pourra seul confectionner et vendre ledit sirop, dont je lui ai remis la recette.

Nouvelle-Orléans, le 12 février 1848. JEAN RICHARD.

SIROP VEGETAL INDIEN DE RICHARD.

Etant devenu le seul et unique propriétaire des Sirops connus sous les noms de SIROPS INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dyssenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catharres chroniques, bronchites, &c., &c., je préviens que l'on trouvera ces deux préparations à ma pharmacie. L. PINAC, Encoignure des rues Orléans et Dauphine.

N. B.—A partir de ce jour les étiquettes porteront ma signature, et les bouteilles seront accompagnées d'un imprimé donnant la manière d'en faire usage. 14 fév—s

CACAO—40 sacs de Guayaquil, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 4 fév

VINS DE JEREZ—Palareté, Moscatel, et autres à vendre par B VALLS, 37, Commune. 24 fév

VIN ROUGE EN CAISSES—50 caisses Chateau Latour 1841;—138 do Léoville Médoc;—75 do Larose Médoc;—155 do Château Bernau 1844;—20 do St Julien Médoc, le cru;—195 do do ordinaire, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée. 4 fév

Marchandises Suisses.

EN débarquement du navire Orlando—8 balles guingham parfaitement assortis; 7 balles mouchoirs madras; 1 balle bretelles fantaisie et autres; A vendre par HENRY NOEL, 101, rue Royale. 9 fév

VERRERIE DE TOUTE ESPECE—Un nouvel assortiment reçu de l'Ouest, du Nord et de France, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, 27, rue Tchoupitoulas. 29 jan

GRAINE DE LIN—6 boucauts bonne qualité, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 12 fév

CIMENT—1,000 barils Newark & Rosendale;—[illegible] barils N & B, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins

[illegible]—50 boucauts, tierçons et barils, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins

CRINS—20,000 boiseaux crins à plâtrer, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins. 8 fév

VINS, blanc et rouge en débarquement des navires Delia Chapin et Henriette venant de Bordeaux.—100 barriques vin blanc Haut-Sauterne, bonne qualité, 190 barriques vin rouge bon ordinaire à vendre par les soussignés. BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3me Mté. 7 fév

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 130 barriques vin rouge bon pour famille; 40 barils vin blanc Haut Sauterne; 16 quarts cognac, 3e preuve et bon; 4 barils bouchons fins pour bouteilles; 2 do do pour vinaigre. BOYER FRERES, Enc Moreau et Mandeville, 3e Munc. 14 fév

CHAMPAGNE—150 paniers champagne, [illegible], en magasin et à vendre par A DELAMARE, 25 rue St-Louis. 16 fév

VIN DE XERES en barils dernièrement reçus de Cadix, par le navire Timoléon, à vendre par Fco. PUIG & PUIG, 98, rue Commune. 8 fév

INDIGO ET MIEL—Indigo de Guatemala, de la Havane, venant d'arriver, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 12 fév

SALSEPAREILLE—5 balles de Tampico, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 12 fév

VENTES A L'ENCAN.

Brandy—Rum—Absynthe—Indigo.

PAR CHS. MAILLOT, A. Blache, Encanteur.

IL sera vendu mercredi, 6 du courant, à onze heures du matin, au No 30, rue de la Vieille Levée, pour clore différentes factures,

148 quarts, demi pipes brandy, 12 pipes genièvre de Hollande, 200 caisses vin, 34 caisses absinthe, 4 boucauts rum de la Jamaïque, 30 barriques vin Cantenac, 90 boites savon, 13 caisses indigo, 4 surons do, 10 barils whiskey Bourbon.

Conditions à la vente. 4 mars—3

Grande vente de Vins, Liqueurs, Eaux de-vie, etc.

PAR CHS. MAILLOT. A. Blache, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 7 mars, à 11 heures du matin au No 10, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, pour liquidation,

150 barriques vin fin St Julien Médoc,
12 barils vin blanc, Haut Sauterne,
124 caisses vin du Médoc, Leoville, Chateau La fitte, Margaux et Giscours, en grandes et 1/2 bout.
900 caisses vin blanc, Haut Sauterne en grandes et demi-bouteilles,
224 caisses absinthe, Sauvajol, Bruneton et Co,
12 huitièmes pipes eau-de-vie, 4me preuve,
350 milliers bouchons pointus,
150 do do réguliers pour vin, longs et demi-longs,
60 paniers anisette fine,
67 caisses curaçao surfin,
300 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouvelle recolte, à livrer à l'arrivée des navires suivants,

52 barriques vin rouge, 74 barils vin blanc,	Par Bothnia,
40 barriques vin rouge, 50 barils vin blanc, 25 barriques vin rouge,	Par Pilgrim,
24 barriques vin rouge, 50 barils vin blanc,	Par Graziata.
24 barriques vin rouge, 50 barils vin blanc,	Par Rosa Maria,

On peut goûter et examiner ces diverses marchandises jusqu'au jour de la vente.

Conditions à la vente. 4 mars

Vente par catalogue de Marchandises Anglaises.

F H PETITPAIN, encanteur.

JEUDI, 7 mars 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8 rue du Canal,

150 colis marchandises d'été et de printemps, consistant en toiles à draps, 12/4, 10/4 et 5/4, toiles pour chemises en pièces et demi pièces, platilles, bretagnes, toile de Paris, damassé, ouvré, mouchoirs batiste fil, colette, toile grise, coutil fil écru et fantaisies, coutil fil blanc, qualité supérieure, brin fil, mousseline, organdis et jaconats imprimés, barèges, ginghams, batiste d'Ecosse, châles, dentelles et valenciennes, bas, soieries, indiennes, fil, brin à moustiquaires, etc.

Et marchandises du pays telles que coton blanc et écru, cotonnades, coutils à matelas, denims, étoffes rayées, etc.

Conditions:—Au-dessus de $200, 4 mois.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Nous appelons particulièrement l'attention des acheteurs à cette vente, composée des articles les plus convenables pour le marché de la ville et les campagnes. 4 mars

PAR SYKES, HYDE & Co.

JEUDI, 7 courant, à 1 heure, il sera vendu au magasin de Brownley, 3me municipalité, vis-à-vis le wharf du débarcadère, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes, sauvées du naufrage du propeller Colonel Stanton—

275 barils mess porc, 30 barils whiskey.
2370 jambons fumés, 2 barriques plats cotés,
5 voiles, un lot de cordage.
12 voiles neuves, 2 chaînes pesant 1000 livres environ
2 ancres 1333 liv. 4 sacs de sel.
1 poële, 5 amarres, 1 paire de chaînes.
7 poulies, 1 lot de cordages
8 barriques vides, 1 lot de poulies.
2 rouleaux de corde, 1 compas, un lot d'objets de cabine.

Conditions—comptant. 4 mars

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, le mardi 12 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, Quarante-huit lots situés à Versailles, ancienne habitation Delaronde, désignés par les Nos 147, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190 191, 192, 193, 194, 195, 196, 219, 220, 221, 228, 229, 230, 231, 232, 268, 270, 271, 272, 273, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 312, 303, 304, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 305 et 306, conformément au plan déposé en l'étude de J. Lisbony, notaire.

Conditions au moment de la vente.

Les actes de vente par devant J. Lisbony, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 fév

Grande vente de biens-fonds pour effectuer un partage.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

Quinze cent vingt-quatre lots de terre dans la 1re et 2me Municipalités.

SAMEDI, 9 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, la vente sera continuée le lundi, 11 et jours suivants sans réserve les propriétés suivantes, vendues pour effectuer un partage, savoir:

1o. QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX LOTS DE TERRE dans les îlets numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 5 avril 1849. Les dits îlets sont compris entre les rues Commune, Gravier, Perdido et le Nouveau Canal; l'avenue Hagan forme la limite supérieure et la rue Napoléon forme la limite inférieure, le tout dans la 2me municipalité.

2o. MILLE SOIXANTE-DOUZE LOTS DE TERRE dans les îlets Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51, d'après les plans de L. Surgi, voyer, sous date du 31 décembre 1849. Les dits îlets sont situés dans la 1re et 2me municipalités et sont compris entre le canal Carondelet, dans la 1re municipalité et la rue Claiborne dans la Seconde municipalité, la rue Esplanade forme la limite supérieure, et l'avenue Hagan la limite inférieure. Le tout ainsi qu'il est figuré sur les plans dont il est parlé ci-dessus, et les plans lithographiés qui seront distribués une semaine avant la vente. Les acheteurs des dites propriétés assumeront le paiement du montant de l'assessement dû à la compagnie pour le desséchement des dites propriétés. Cette vente étant faite pour un partage définitif entre plusieurs propriétaires, ils ne donneront de garantie que contre leurs propres faits et gestes.

Conditions—[illegible] crédit sur billets portant hypothèque sur la propriété, sans intérêt du jour de la vente à l'échéance. Les billets qui ne seraient pas ponctuellement payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Si on l'exige le paiement comptant devra être déposé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant L. Herman, notaire public aux frais des acquéreurs qui devront prendre possession à leurs propres frais. 2 fév

Sucrerie et esclaves de valeur à vendre à l'encan.

PAR N. VIGNIÉ, MORPHY & NEVIUS, ENCANTEURS.

SAMEDI 9 mars, à midi, il sera vendu à l'encan dans la Rotonde de la Bourse St Louis, entre les rues Chartres et Royale et pour clore une société:

Une sucrerie de valeur située sur le fleuve Mississipi, dans la paroisse Jefferson, à environ une lieue au dessus de la ville de Carrollton, sur le même côté du fleuve et comprenant ce qui suit:

1o—Un certain lot de terre mesurant neuf arpents face au fleuve et s'étendant jusqu'à environ sept milles dans la profondeur, plus ou moins, jusqu'au Lac de Pontchartrain, borné sur la ligne supérieure par la plantation de M. Charles Portier et sur la ligne inférieure par des terres appartenant à M. John Slidell.

2o—Une autre étendue de terre mesurant quatre arpents face au fleuve, s'étendant également jusqu'au Lac Pontchartrain, borné du côté supérieur par les terres de M. John Slidell et du côté inférieur par la plantation de M. J. B. Le Breton; ensemble avec les améliorations. Un bel assortiment d'animaux, se composant de 29 mulets, 6 chevaux, et environ 29 bêtes à corne, &c.

3o.—355 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

4o—Le bail jusqu'au 1er janvier 1856 de deux arpents de terre face au fleuve, s'étendant aussi jusqu'au Lac Pontchartrain, appartenant à M. John Slidell et divisant les deux terres ci dessus décrites sans le privilège de la coupe du bois et les taxes devant être payées par l'acheteur. Le dit bail est à raison de $350 par an.

Cette plantation est en très bon ordre, bien desséchée et parfaitement boisée. Il y a environ 340 arpents de cannes, comme suit: 180 arpents de plants dont 100 déjà plantés et 160 en souches. La plantation des cannes sera terminée vers la fin de février. La terre est cultivée jusqu'à 30 arpents de profondeur et peut être défrichée et cultivée jusqu'à 35 arpents. Le coteau de la Metairie est couvert de magnifiques magnolias et traverse la plantation dans toute sa largeur à environ deux milles du fleuve. Le terrain est très élevé, la rive du fleuve étant parfaitement permanente requiert seulement une petite levée de 3 pieds de haut. Les édifices sont construits environ au milieu du champ et économisent par leur situation favorable un grand travail. Ils se composent d'une grande et belle sucrerie et purgerie avec une machine à vapeur, moulin à sucre, moulin à maïs et un fourneau de six grandes chaudières, cabanes à nègres très confortables, à deux pieds d'élévation du sol, maison de l'économe, cuisine avec un fourneau à trois chaudières et un grand four, atelier de forgeron avec les outils complets.

Aussi la maison de maître ayant un magnifique jardin et les esclaves ci dessus décrits:

	Agés d'environ	
Sarah,		29 ans,
Adam,	do	36 do
William	do	26 do
Anthony,	do	44 do
et son enfant Joseph	do	2 do
Camp Hill,	do	26 do
Patsey,	do	19 do
Bill,	do	54 do
John Troy,	do	28 do
Monday,	do	39 do
Sancho,	do	54 do
James Cole,	do	27 do
Mary Adams,	do	38 do
Harry,	do	27 do
George Grant,	do	38 do
Mary,	do	29 do
John	do	29 do
Poussinne,	do	44 do
Lizette,	do	54 do
Henry,	do	24 do
Spencer Allen,	do	29 do
William Camper,	do	30 do
Antoine,	do	41 do
Green,	do	29 do
Tony,	do	30 do
Phebe,	do	33 do
Robert (forgeron)	do	47 do
Jerry Hawkins, tonnelier	do	32 do
Anthony Diggs,	do	33 do
Jim, fils d'Anthony Diggs	do	10 do
Averich, charretier	do	39 do
Sansnom,	do	19 do
Hamilton,	do	22 do
Thomas Keys,	do	25 do
Jim,	do	23 do

Conditions—Vingt mille piastres payables comptant et l'acheteur assumera le paiement des hypothèques suivantes:

1o—A J. S. Dufossat $2,600 dues le 1er mars 1850.

2o—A do $2,500 dues le 12 mai 1850.

3o—Aux enfants mineurs de B. N. Fortier $12,000 payables à leur majorité, avec intérêts à cinq pour cent par an, payables annuellement. Les dits enfants sont au nombre de trois, âgés d'environ treize, quinze et dix-sept ans.

4o—A la Banque des Citoyens de la Louisiane $12,432, et fournira son billet sur actions pour cette somme, payable au 1er janvier 1851, et renouvelable conformément à la charte de la dite banque moyennant un paiement annuel de $336 avec l'intérêt à 5% pour cent sur la balance. Aussi une hypothèque pour garantir les 355 actions du fonds de la dite institution.

La balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant intérêt à huit pour cent par an, à dater de l'échéance, en cas de non paiement. Les billets seront divisés en coupons à la satisfaction des vendeurs.

Les personnes désireuses d'acheter sont invitées à visiter l'habitation et à juger par elles-mêmes, ou à s'adresser à MM. Leverich & Co, No 20, rue de la Vieille-Levée, ou à l'un des encanteurs.

Actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 fév

UNE belle occasion—Toiles françaises pour draps et pour chemises au prix coûtant, pour liquidation chez E VALMONT & Co, Rue du Canal, No 50, près l'allée de la Bourse. 5 fév

EN magasin et à vendre par les soussignés—150 barriques vin rouge de Marseille, 50 de vin chateau Gimenet, 20 do do St-Emilion, 150 barils madère, 130 do do Porto, 400 caisses vin rouge St-Julien, 100 do eau fleur d'oranges, 100 do vermicelle et macaroni, [illegible], 300 do vin rouge Cote rotie, 150 paniers vin Champagne, 200 do huile d'olive 24 onces, 50 caisses absinthe, 100 paniers bouteilles vides 12 onces, 150 caisses vin muscat, 10 balles de 30,000 bouchons réguliers, 10 demi pipes Cognac, 300 caisses huile d'olive 24 onces. PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St-Louis. 25 fév

HUILE DE LIN—20 barils en magasin et à vendre par [illegible] & VOORHIES, 31 rue Tchoupitoulas.

Vente à l'Encan.

PAR VALETON & BARNETT.

LA salle des bains de l'Hôtel St-Louis, ayant été louée par les encanteurs sus-dits, ils y feront, en dehors de leur vente journalière en leur Magasin, UN BAZAR DE MEUBLES et objets de fantaisie de toutes sortes, tous les lundis, à 11 heures du matin et les jeudis à 4 heures de l'après midi. La salle sera toujours ouverte pour l'inspection et la réception des meubles et autres objets. 27 fév—15

VENTES DE CE JOUR.

Groceries, Provisions, Liqueurs.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI, 5 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins—

Lard mle, jambons, plats-cotés et épaules, porc, bœuf, fromage, graisse, sucre, thé, chandelles, savon, amidon, tabac, pipes, anisette, liqueurs, absinthe, vin rouge, vin de Porto et Madère, huile, citrons, eau de vie, genièvre, whiskey, &c. 5 mars

Vente par colis de Marchandises de printemps.

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 5 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Gamble & Boyle, rue Bienville, No 9,

80 colis de marchandises de printemps, consistant en jaconats et organdis, mousselines suisses et tarlatanes, mousselines à carreaux, toile à draps de 1 3/4, toiles d'Irlande, 4/4, en pièces et 1/2 pièces, toiles de Paris, platilles et bretagnes, gings filet drilling, nappes et serviettes damassées, coton blanc anglais, percales blanches, coutil fil blanc et gris Bro. Holland, colettes, mouchoirs imprimés, &c.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Conditions à la vente. 4 mars

VENTES A L'ENCAN

Vente continuée! Vente spéciale.

PAR N. VIGNIÉ.

IL sera vendu, mercredi 6 et vendredi 8 mars, à 10 heures du matin, au magasin de M. C. Redon, à l'encoignure des rues Chartres et Douane, un grand assortiment de magnifiques pendules, candélabres, vases, cristaux, porcelaines, bronzes, &c., lampes de cheminées et astrales, belles montres, chaînes, portemines, bagues et autres bijoux assortis, articles de fantaisie variés et de beaux objets en plaqué. 5 mars

Bottes, brodequins, souliers, chapeaux, habillements.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 6 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins, au premier, 600 caisses chaussures comprenant des bottes en veau, veau marin, bottes cousues, do chevillées et cousues; guêtres en coutil et satin, pantoufles et souliers découverts en chevreau et en maroquin, brodequins, Russet et en motion.

3 caisses habillements assortis.
50 do chapeaux différents genres et qualités.
4 do do Buena Vista, différentes couleurs.

Conditions—à la vente. 5 mars

Vin de Porto, Nattes, &c.

PAR SYKES, HYDE & Co.

MERCREDI 6 courant, à une heure, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la Monnaie, en déchargement de la barque Fanny:

100 quarts barriques vin de Porto;
100 rouleaux nattes rouge et blanche
25 do do couleur.

Conditions—Au-dessous de $250 comptant, de $250 à $500, 60 jours, $500 à $800, 90 jours, au dessus de $800, 4 mois en billets à satisfaction. 5 mars

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.

PAR SYKES, HYDE & CO.

MERCREDI, 6 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 53, rue des Magasins, sans réserve—

500 caisses bottes, brodequins, souliers pour dames et enfants, guêtres en cuir verni et 20 caisses chapeaux.

Conditions—comptant. 5 mars

Café et Groceries.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le vendredi, 9 mars 1850, à 10 heures P. M. à l'encoignure des rues Ste Anne et Trémé.

Le fonds d'une grocerie bien assortie et parfaitement achalandée.

Ce fonds sera adjugé en un seul lot, le vendeur transférant le bail de la maison à l'acquéreur.

Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable, s'adresseront à la susdite grocerie où un inventaire leur sera soumis.

Conditions—comptant. 5 mars

Grande vente par colis de marchandises de printemps, sans réserve.

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.

MERCREDI, 6 du courant à 10 heures 1/2, il sera vendu au magasin de MM. McDowell & Peck, rue Gravier, No 26,

100 colis de marchandises de saison, consistant en toiles à draps et à chemises, ouvré, gingham, coutils blancs et couleurs, blanchis et écrus, mouchoirs batiste fil, mousseline [illegible], tarlatane, nanson, organdies, jaconats imprimés, gingham, batistes, &c.

Aussi—Indiennes du pays jaconats, cotons, écrus et blancs, cotonnades, coutils, [illegible]

Les catalogues seront prêts et la marchandise pourra être examinée de bonne heure le jour de la vente.

Conditions libérales à la vente. 5 mars

Famille de valeur de la Louisiane.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI 6 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à l'encan, les esclaves suivants, avec titre garanti de la paroisse de Plaquemines.

SAM, âgé de 45 ans, bon bûcheron.

[illegible], âgée de 31 ans, femme de Sam, bonne cuisinière et repasseuse.

ELLICK, âgé de 8 ans, parlant anglais et français, très intelligent.

ASIA, âgée de 3 ans, parlant anglais et français, intelligent.

Les esclaves ci-dessus seront vendus ensemble, [illegible].

MARIA, âgée de 15 ans, domestique de maison, [illegible]

SALLY, âgée de 12 ans, excellente d'enfante et domestique de maison, parlant anglais et français.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis et bons domestiques de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 fév

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, 25 caisses coton en bobines de toutes les numéros, [illegible] de 200 yards, 2000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG, Magasin de Quincaillerie, rue Poydras. 4 fév—3m

LE soussigné ayant [illegible] dans son magasin d'entrepôt les eaux de vie des marques et années suivantes: Castillon Jeune 1815 et 1825, Bisquet, [illegible] & Co, 1842 & 1844, Otard, Dupuy & Co, 1842 & 1844, [illegible] brandy wine, offre à vendre à prix très modérés. A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée. 4 fév

EN MAGASIN—200 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire, 50 barriques vin rouge St-Julien au dessus du bon ordinaire pour famille, 50 do do vin St Julien et Château Margaux, 25 do do Bergasse, 100 barils vin blanc vieux Haut Sauterne No 1. N. DUDOUYT, 13 Toulouse. 13 fév

F. A. GONZALES, Magasin de Fourrage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

VIN BLANC très supérieur—25 barils Haut-Sauterne, 1840, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée. 4 fév

EAU DE VIE COGNAC—10 demi pipes Castillon Jeune 1825, 30 quarts do do do, 30 huitièmes do do do. A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée. 4 fév

VINAIGRE BLANC—50 barils, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille-Levée. 4 fév

VIEUX VIN MEDOC—8 barriques Vve Quermau, Château Lecrock de Germanville;—17 do Irenquey Lallande;—23 do Millar 1844;—28 do St Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 4 fév

MARCHANDISES sous les clefs de la Douane: 10 barils amandes douces; 10 do do amères; 30 do eau-de-vie espagnole, 36 degrés; 30 do vin d'Oporto, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe. 19 fév

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux—200 caisses vin rouge St-Julien, Médoc. 500 do do St Julien, Pauillac. 15 do sardines de Nantes en demi et quarts. 10 do supérieures absinthe suisse. 9 do peau de veau de 12 douzaines chaque. A vendre par FDO. DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée. 17 jan

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux.—28 huitièmes pipes cognac La Rochelle, 4e preuve. 500 caisses St Estèphe Médoc, 18 demi-barriques vin rouge, 72 barriques vin St Caprais, 9 barils Haut-Barsac, 20 barriques vin rouge Queyries, 20 do do St-Emilion, 60 do 1re Cote de Bourg, 60 do Montferrand, 200 caisses vin de Barsac, 200 caisses St-Julien, 15 caisses sardines, 10 do absinthe, 3 do contenant 24 douzaines peau de veau, à vendre par FDO DE FUENTES & CO., 22, Vieille Levée. 29 janv

RECU de Tampico par la barque la Marie, 494 peaux sèches, à vendre par FDO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 17 jv

CIGARES Principes de la marque du steamboat à vendre par J. N. MICULFI & Co, 17, rue de la Commune. 22 fév

EN magasin et à vendre—[illegible] paniers huile d'olive Plagniol de 24 onces, [illegible] do do de 24 1/2 bouteilles; 40 caisses olives [illegible]; 20 do câpres [illegible]; 15 do cornichons [illegible]; 59 do Muscat [illegible]; 50 do eau de fleur d'oranger; 36 do prunes sèches différentes grandeurs; 15 paniers champagne de Eliquot; 150 caisses macaroni et vermicelle. Par B. TALAMON, 183 et 185, rue Royale. 27 fév

EN débarquement du navire Charles Hill, du Havre, conserves de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes, préparées expressément pour le marché de la Californie. 500 boites pois et haricots verts, 300 do bœufs rotis et en daube, 500 do dindes et chapons, 200 do do do, aux truffes, 300 do juliennes et consommés, 500 do pâtés aux truffes, 100 do lait, 1000 do sardines à l'huile. THOMAS PINET & CO., 121, rue Royale. 1er mars

VIN ROUGE ET BLANC—160 barriques St-Emilion, 70 do [illegible]; 40 do Chateau Laffitte, 60 do Château Laujac; 10 do Cantenac Médoc; 100 barils Haut Sauterne; 1700 caisses St-Julien; 5 caisses Branne Mouton; Gruau Larose, Haut Brion; Chateau Laffitte; St Estèphe; Chateau Cos. 300 caisses Haut-Sauterne, bon ordinaire, 40 do do do Yquem vieux. A vendre par O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 1 mars

JAMBONS DE DUFFIELD.—Nous avons fait des arrangements pour recevoir régulièrement des jambons [illegible] et nous continuerons à les offrir en vente au plus bas prix du marché et en quantités à la convenance des acheteurs. E. L. HART & CO., 79, rue Tchoupitoulas. 1er mars

EN débarquement du navire Henriette, de Bordeaux, 500 caisses de 12 bts vin rouge St Julien Médoc. 30 do 12 do cerises à l'eau-de-vie. 25 do 12 pêches abricots do. A vendre par NUMA LACOSTE, 167, rue Royale. 8 fév

VINS—10 quarts de pipes vin supérieur; 2 demi do do do de Mahon, en débarquement du navire Aurelia, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe.

VERMILLON—100 liv. vermillon de Trieste, 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe.

A [illegible]—300 caisses chocolat [illegible] à vendre par A DELAMARE, 25 rue St-Louis.

A LOUER—[illegible]

[illegible] Le bateau à vapeur METEOR No 2, [illegible] partira mercredi 6 du courant, à midi [illegible] pour St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la Baie Berwick, le Bayou Bœuf, et tous les points intermédiaires sur la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, Agent, No 1 Front Levée. 5 mars

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.—Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt Jourdan Martin, fera les voyages réguliers et directs durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M., et revient les samedis soir. Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à MAUSBEL WHITE & CO. 4 fév

PAQUEBOT REGULIER DE DONALDSONVILLE.—Le steamboat GENERAL TAYLOR commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures A. M. et de Donaldsonville tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures A. M. Ce paquebot prendra du fret et des passagers à des prix réduits. Prix du passage—$2. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas, ou au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue St Louis. [illegible] déc—1m

POUR BALISE—Passe du Sud Ouest et la Côte—Deux voyages par semaine—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larme, partira de la Nouvelle-Orléans, toutes samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir. Il repartira de nouveau pour Pointe-à-la-Hache tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue St Louis, Nouvelle-Orléans ou à CHS. DE BLANC, 10, rue de la Nouvelle Douane. 2 mars

MALLE DES ETATS-UNIS. Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.—Le magnifique steamboat PRINCESS, capt. Fairchield, partira régulièrement pendant toute l'année, tous les DIMANCHE à 9 heures A. M. et tous les MERCREDI, à 5 heures P. M., pour les endroits ci-dessus et les ports intermédiaires. Au retour il partira de Bayou Sara tous les LUNDI et JEUDI et arrivera en ville le lendemain. Il y aura le mardi, mercredi, vendredi et samedi un commis sur la Levée qui recevra le fret destiné à ce bateau. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à OAKEY & HAWKINS, 66, rue Gravier, MARTIN GORDON jr, 31 rue Camp. Le Princess arrivera toujours à Bayou-Sara avant le départ des chars. 6 déc

PAQUEBOT DE CHARLESTON ET LA HAVANE. Malle des Etats-Unis entre Charleston et la Havane via Savannah et Key West.—Le magnifique steamship ISABEL, capt Rollins, du port de 1100 tonneaux a repris ses voyages réguliers de CHARLESTON à la HAVANE, il part de la Havane pour Charleston le 8 et le 22 de chaque mois et de Charleston pour la Havane le 1er et le 15.

Prix du Passage.
De la Havane à Charleston $40
De la Havane à Key-West 30

Pour plus amples informations s'adresser à M. C. MORDECAI, Charleston ou à E. J. HART & CO., 79 rue Tchoupitoulas. Agents à la Havane DRAKE, BRO'S & CO. Les passagers partant de la Havane par ce navire peuvent être à Baltimore le cinquième jour en prenant la route de terre, et à New York ou Philadelphie dans le même espace de temps en prenant les steamships [illegible]. 11 déc—26f

POUR MARSEILLE—Partant le 10 mars prochain—Le trois mats CEPHALIDE, capitaine Betue, venant d'être réparé à neuf, partira positivement ce jour. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis. 27 fév

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier JNO SPEAR, capt Spear, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant partira promptement. Pour passage, s'adresser au poteau 25 Deuxième Municipalité ou à H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune. 27 fév

POUR BARCELONE—Le navire espagnol AURELIA, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret, passage, ayant beaux emménagements, s'adresser à P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe. 19 fév

POUR BALIZE HONDURAS—La goëlette de première classe G. B. MATHEW, partira sous peu et peut recevoir 150 barils de fret. S'adresser immédiatement à J. Y. DE EGANA, [illegible]. 1 fév

POUR SAN FRANCISCO (Californie)—[illegible] PARADISE, LAWRASON & Co. 1er fév

POUR SAN FRANCISCO—Le navire fin voilier BRAZIL, [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour fret et passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à DE MONTROND & Co, Encoignure Canal et Dauphine, ou à ST MARTIN & [illegible], Rue Moreau, entre Esplanade et Français à leur atelier de charpenterie. 26 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire CLARA WHEELER a un des deux tiers de son chargement engagé et partira avec dispatch. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune. 22 fév

POUR MARSEILLE ou GENES—Le brick LOUISIANA, capitaine Capenter, est maintenant prêt à recevoir du fret pour un des deux ports ci dessus. Pour fret de 500 balles coton, s'adresser à DOMINIQUE LANATA, 9 & 11, rue Jefferson. 12 fév

Avis aux Passagers pour France.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe STATESMAN, [illegible], ayant tout son chargement engagé, partira incessamment et peut encore prendre quelques passagers [illegible]. S'adresser à bord, poteau 16, 2me Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune. 25 fév

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier METOKA, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, a besoin de 300 balles de coton pour le compléter. Pour fret ou passage s'adresser au poteau 17, 2me Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune. 7 fév

POUR LIVERPOOL—(Ne prenant ni graine ni coton)—Le navire fin voilier H. H. BOODY, capt. Alexander, ayant presque tout son chargement engagé et à bord, partira sous peu. Pour balance du fret, ou passage, s'adresser à bord, au poteau No 31, 2me Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune. 26 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BUENA VISTA, [illegible], ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. V. BAXTER, 79, rue Commune. 25 jan

EAUX DE VIE—10 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy, de 1846, 4e preuve; 10 1/4 pipes eau de vie O Dupuy 1846, 4e preuve; 6 1/2 do do do 1841, 2e preuve; 5 do do do 1840, do. En débarquement du navire Arcadia, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis. 26 jan

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. & S. Irroy. 30 paniers champagne "Silver" do do; 20 do do "Express" do do; 100 do do "Flag". En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis. 15 jv

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—30 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis. 15 jv

SERRURES FRANÇAISES—[illegible] serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 18 déc

BAYETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti. 18 déc

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, cotonnades de Ceylan, batiste en couleur, papier florette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables. R. D. BLOSSMAN, No 12 rue Conti. 7 jan

BLEUE salubre en pâte; Carmin, liquide, amadou; Huile de laurier épaisse; Poids et balances; Huile d'amande douce, sucre de lait, Orseille Lyon, en pâte; Limaille de fer, très pure; Racine et fleur d'arnica. Appareils de Briet, pour eau gazeuse; Bourgeons de peuplier, &c., en débarquement du Statesman, et à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas. 12 fév

GENIEVRE DE HOLLAND

LE soussigné, seul importateur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES [illegible], 55, rue Commune. 15 nov

VINS—401 barriques Margaux; 200 caisses Margaux Médoc. En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 fév

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux. 112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 4me preuve & M Vauthier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de pipes. 50 barriques Vin rouge St Emilion, vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24, Vieille Levée. 21 jan

SUCRE raffiné—100 colis en pain, en poudre et écrasé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 4 fév

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR. Rue de la Vieille Levée No 20.

A VENDRE pour cause de déménagement, à prix réduits: 4 barriques vin vieux Château-Gattier, extra fin. 2 do vin blanc Haut-Sauterne, extra fin. 150 caisses gélatine, des fabriques de Dieuse. Chez J. N. CURIEN, 32, rue Dumaine. 23 janv

ALCOOL—10 barils, en magasin et à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe. 27 fév

HUILE DE LIN—10 barils, en magasin et à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe. 27 fév

A VENDRE—[illegible] B. TALAMON, 183 et 185, rue Royale.

MANNE—11 caisses manne [illegible] P. CUSACHS. 27 fév

SUCRE de la Havane—[illegible] jaune et brun, en débarquement [illegible] J F BERCIER, 54, Vieille Levée

FRUITS AU JUS—30 caisses [illegible] DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez. 18 fév

CHAMPAGNE—[illegible] A CARRIERE, 25 Vieille Levée